

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n°: 086088 HTX PRESTIGE SAE 40

Date de la version précédente: 2020-04-20 Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit HTX PRESTIGE SAE 40

Numéro F3Y Substance/mélange Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées Huile moteur.

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL LUBRIFIANTS

562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex

FRANCE

Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

### Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE

Adresse e-mail rm.msds-lubs@total.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +44 1235 239670

Centre Antipoison et de toxicovigilance : ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

En France - Centres antipoison et de toxicovigilance :

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 08 00 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

# Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette rubrique, voir rubrique 2.2.\*\*\*

#### Classification

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008\*\*\*

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008\*\*\*

Mention d'avertissement

Aucun(e)\*\*

Mentions de danger \*\*\*

Aucun(e)\*\*\*

Conseils de prudence

Aucun(e)\*\*\*

#### Informations Additionnelles sur les Dangers

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande\*\*\*

EUH208 - Contient Alkarylsulfonate de calcium à longue chaîne. Peut produire une réaction allergique\*\*\*

### 2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.\*\*\*

Propriétés environnementales Le produit peut former un film d'huile sur la surface de l'eau, ce qui peut empêcher

l'échange d'oxygène.\*\*\*

### Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

# 3.2. Mélange\*\*\*

Nature chimique

Huile minérale d'origine pétrolière.

Composants dangereux Nom Chimique No.-CE Numéro No.-CAS % en poids Classification (Règ. 1272/2008) d'Enregistrement **REACH** Distillats paraffiniques lourds 265-157-1 01-2119484627-25 64742-54-7 5-<10 Asp. Tox. 1 (H304) (pétrole), hydrotraités Amines,polyethylenepoly-,re 604-611-9 donnée non 147880-09-9 2 5-<5 Aquatic Chronic 4 (H413) action products with disponible 1,3-dioxolan-2-one and succinic anhydride monopolyisobutenyl derivs Acide phosphorodithioïque, 272-238-5 01-2119657973-23 68784-31-6 1-<2.5 Eye Dam. 1 (H318) mélange d'esters de Aquatic Chronic 2 (H411) O,O-bis(sec-butyl et



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc					
Alkarylsulfonate de calcium à longue chaîne	682-812-0	donnée non disponible	722503-69-7	1-<2.5	Skin Sens. 1B (H317) Aquatic Chronic 4 (H413)
Alkarylsulfonate de calcium à longue chaîne	682-812-0	donnée non disponible	722503-69-7	1-<2.5	Aquatic Chronic 4 (H413)
Alkarylsulfonate de calcium à longue chaîne	682-816-0	donnée non disponible	722503-68-6	0.1-<1	Skin Sens.1B (H317)

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode IP 346.

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir rubrique 16.

### Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après avoir rincé une première fois,

enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Contact avec la peau Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements

contaminés et les chaussures. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Inhalation évacuer la victime à l'air frais et la laisser au repos dans une position confortable pour

respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une

personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

**Protection pour les secouristes** Le secouriste doit se protéger. Voir rubrique 8 pour plus de détails. Ne pas pratiquer le

bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle au moyen d'un Pocket Mask® muni d'une valve unidirectionnelle ou d'un autre

dispositif médical respiratoire approprié.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le

fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux

d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.

Contact avec la peau Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut produire une réaction allergique.

**Inhalation** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système

respiratoire.



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

**Ingestion** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

### Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO 2). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du sulfure d'hydrogène H2S, Mercaptans, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de phosphore, Oxydes de zinc.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** 

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Informations générales Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent

extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Eliminer toute source d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Empêcher l'entrée dans les cours

d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Prévenir les autorités locales si des

fuites significatives ne peuvent pas être contenues.



> Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Si nécessaire, endiguer le

produit avec de la terre sèche, du sable ou d'autres matériaux similaires non combustibles.

Méthodes de nettoyage Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. En cas de

contamination de sol, enlever le sol souillé pour traitement ou élimination, en conformité

avec les réglementations locales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Équipement de protection** 

individuelle

Voir rubrique 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir rubrique 13 pour plus de détails.

### Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Équipement de protection individuelle, voir rubrique 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le

contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des

explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact

avec le produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements

de travail.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

stockage

Mesures techniques/Conditions de Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Stocker à température ambiante. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter Oxydants forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

Utilisation(s) particulière(s)

Veuillez consulter la fiche technique pour avoir plus d'informations.

# Rubrique 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition** Brouillard d'huile minérale :

 $USA: OSHA~(PEL)~TWA~5~mg/m^3,~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~STEL~10~mg/m^3,~ACGIH~NIOSH~(REL)~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg/m^3,~ACGIH~0~TWA~5~mg$ 

(TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée).

**Légende** Voir rubrique 16.

### Dose dérivée sans effet (DNEL)

**DNEL Travailleur (industriel/professionnel)** 

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7			970 μg/kg bw/day (dermal) 2.73 mg/m³ (inhalation)***	5.58 mg/m³ (inhalation)***
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc 68784-31-6			9.6 mg/kg bw/day (dermal) 6.6 mg/m³ (inhalation)	

**DNEL Consommateurs** 

Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long
Nom Chillingue	court terme	terme	long terme	terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7			740 μg/kg bw/day (oral)***	1.19 mg/m³ (inhalation)***
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc 68784-31-6			4.8 mg/kg bw/day (dermal) 1.67 mg/m³ (inhalation) 0.19 mg/kg bw/day (oral)	

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Distillats						9.33 mg/kg
paraffiniques lourds						food***
(pétrole),						
hydrotraités						
64742-54-7						



> Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

Acide	4 μg/l fw	0.00701 mg/kg	0.0548 mg/kg dw	3.8 mg/l	8.33 mg/kg
phosphorodithioïque , mélange d'esters	4.6 μg/l mw 4.4 μg/l or	dw mw			
de	4.4 μg/ι σι				
O,O-bis(sec-butyl et					
diméthyl-1,3 butyl),					
sels de zinc					
68784-31-6					

# 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

### Équipement de protection individuelle

Informations générales Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant

d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Les recommandations sur les équipements de protection individuelle (EPI) s'appliquent au produit EN L'ETAT. En cas de mélange ou de formulation, il est conseillé de contacter les fabricants de ces EPI.

**Protection respiratoire** Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P1. Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux

réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.

Lunettes de sécurité avec protections latérales. En cas d'éclaboussures probables, porter Protection des yeux

des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection de la peau et du

corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Vêtements de protection à manches longues. Type 4/6.

Protection des mains Gants résistants aux hydrocarbures. Caoutchouc fluoré. Caoutchouc nitrile. Lors de contact

prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes EN 420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0.38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en

considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles

que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.



# **HTX PRESTIGE SAE 40**

Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

### Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect limpide
Couleur jaune
État physique @20°C liquide

**Odeur** caractéristique

Seuil olfactif Pas d'information disponible

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u> <u>Remarques</u> <u>Méthode</u>

pH Non applicable
Point/intervalle de fusion Non applicable

Point/intervalle d'ébullition Pas d'information disponible

Point d'éclair226 °CCoupe ouverte Cleveland439 °FCoupe ouverte Cleveland

Taux d'évaporation
Pas d'information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air
Pas d'information disponible

supérieurePas d'information disponibleinférieurePas d'information disponiblePression de vapeurPas d'information disponible

Densité de vapeur Pas d'information disponible

Solubilité dans d'autres solvants

logPow

Insoluble

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Température d'auto-inflammabilité Pas d'information disponible Température de décomposition Pas d'information disponible

Viscosité, cinématique 104 mm2/s @ 40 °C ISO 3104

Propriétés explosives Non-explosif Propriétés comburantes Non applicable

Possibilité de réactions Aucune dans les conditions normales d'utilisation

dangereuses

### 9.2. Autres informations

Point de congélation Pas d'information disponible

### Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# 10.1. Réactivité

Informations générales Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

# 10.2. Stabilité chimique



# **HTX PRESTIGE SAE 40**

Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

Stabilité

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses** Pas de réactions de reactions de réactions de

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Tenir

à l'écart de la chaleur et des étincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. Les produits de combustion contiennent des oxydes de soufre (SO2 et SO3) et du sulfure d'hydrogène H2S, Mercaptans, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de phosphore, Oxydes de zinc.

# Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut produire une réaction allergique.

Contact avec les yeux . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au

taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise.

**Inhalation** . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du système

respiratoire.

**Ingestion** . Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

ATEmix

(inhalation-poussière/brouillard)

ATEmix (inhalation-vapeur)

237.20\*\*\* mg/l

69.00\*\*\* mg/l

Toxicité aiguë - Informations sur les composants



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat -	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit -	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat -
hydrotraités	OECD 420)	OECD 402)	OECD 403)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters de O,O-bis(sec-butyl et diméthyl-1,3 butyl), sels de zinc	2900 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (rabbit)	

#### Sensibilisation

Sensibilisation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le

fournisseur d'un ou plusieurs composants entrant dans la formulation indique qu'il dispose des données sur le(s) composants et/ou des mélanges similaires confirmant qu'au taux d'utilisation appliqué aucune classification n'est requise. Contient une (des) substance(s)

sensibilisante(s). Peut produire une réaction allergique.

Effets spécifiques

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à

condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.

Mutagénicité

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par administration répétée

Effets sur les organes-cibles (STOT)

**Toxicité systémique spécifique pour** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. **certains organes cibles (exposition unique)** 

Toxicité systémique spécifique pour Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. certains organes cibles (exposition répétée)

**Toxicité par aspiration**Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations** 

Autres effets néfastes Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite

d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

# Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



# **HTX PRESTIGE SAE 40**

Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
		aquatiques.		
Distillats paraffiniques lourds	EL50 (48h) > 100 mg/l	EL50 (48h) > 10000 mg/l	LL50 (96h) > 100 mg/l	
(pétrole), hydrotraités	(Pseudokirchnerella	(Daphnia magna - OECD	(Oncorhynchus mykiss -	
64742-54-7	subcapitata - OECD 201)	202)	OECD 203)	
Acide phosphorodithioïque,	EbL50 (72h) 240 mg/l	EL50 (48h) 75 mg/l daphnia	LL50 (96h) 4.4 mg/l	
mélange d'esters de	Desmodesmus subspicatus	magna	Oncorhynchus mykiss	
O,O-bis(sec-butyl et	ErL50 (0-72hr) 410 mg/L	_		
diméthyl-1,3 butyl), sels de				
zinc				
68784-31-6				

# Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

### Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds		NOEL (21d) 10 mg/l	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l	
(pétrole), hydrotraités		(Daphnia magna - QSAR	(Oncorhynchus mykiss -	
64742-54-7		Petrotox)	QSAR Petrotox)	

# Effets sur les organismes terrestres

Pas d'information disponible.

# 12.2. Persistance et dégradabilité

### Informations générales

Pas d'information disponible

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit Pas d'information disponible.

logPow Pas d'information disponible

Informations sur les composants

information our los composants :					
Nom Chimique	log Pow				
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	> 4***				

# 12.4. Mobilité dans le sol



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le

sol.

Air II y a peu de pertes par évaporation.

**Eau** Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

**Évaluation PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Informations générales** Pas d'information disponible.

# Rubrique 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du

possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

No de déchet suivant le CED Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit

lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 13 02

05\*.\*\*\*

Autres informations Voir rubrique 8 pour les mesures de sécurité et de protection pour le personnel compétent.

### Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

### Rubrique 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

### sécurité, de santé et d'environnement

### Union Européenne

#### **REACH**

Toutes les substances contenues dans ce mélange ont été pré-enregistrées, enregistrées ou sont exemptées d'enregistrement conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACh)

Inventaires Internationaux

Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées ou exemptées

d'enregistrement dans les inventaires suivants :

Australie (AICS) Canada (DSL/NDSL) Chine (IECSC)

Europe (EINECS/ELINCS/NLP)

Japon (ENCS) Corée (KECL)

Nouvelle Zélande (NZIoC) Philippines (PICCS) Taiwan (TCSI) États-Unis (TSCA)

### Information supplémentaire

Pas d'information disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

# 15.3. Information sur les législations nationales

### **France**

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir rubrique 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles

Tableau(x) applicable(s) n° 36, 15

Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601 (Tableau des maladies professionnelles)

### Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques\*\*\*



# **HTX PRESTIGE SAE 40**

Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

#### Abbreviations, acronymes

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists = Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

bw = body weight = poids corporel

bw/day = body weight/day = poids corporel par jour

EC x = Effect Concentration associated with x% response = concentration de l'effet associé à une réaction de x %

GLP = Good Laboratory Practice - BPL = Bonnes Pratiques de Laboratoire

IARC = International Agency for Research of Cancer = Agence internationale pour la recherche sur le cancer

LC50 = 50% Lethal Concentration = CL50 - Concentration Létale 50% - Concentration du produit chimique, dans l'air ou dans l'eau, qui cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LD50 = 50% Lethal Dose = LD50 - Dose Létale 50% - Dose du produit chimique, qui, donnée en une fois, cause la mort de 50% (la moitié) du groupe d'animaux testés

LL = Lethal Loading = Charge létale

NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health = Institut national Américain de sécurité et santé au travail

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level = Dose sans effet nocif observé

NOEC = No Observed Effect Concentration = Concentration sans effet observé

NOEL = No Observed Effect Level = Dose sans effet observé

OECD = Organization for Economic Co-operation and Development = OCDE - Organisation de Coopération et Développement Economiques

OSHA = Occupational Safety and Health Administration = Ministère pour la sécurité et la santé au travail (Etats Unis d'Amérique)

UVCB = Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = Substance de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériel biologique

ATE = Acute Toxicity Estimate = Estimation de la Toxicité Aiguê (ETA)

QSAR = Quantitative Structure-Activity Relationship = Relations quantitatives structure activité (RQSA)

EL50 = median Effective Loading

NOELR = No Observed Effect Loading Rate

PAH = Polycyclic aromatic hydrocarbons = Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)

LOEC = Lowest Observed Effect Concentration = concentration minimale avec effet observé (CMEO)

PVA = Polyvinyl alcohol = Alcool polyvinylique

PVC = Polyvinyl chloride = Polychlorure de vinyle

ECOSAR = Ecological Structure Activity Relationships

CNS = Central nervous system = Système nerveux central (SNC)

EPA = Environmental Protection Agency = Agence de protection de l'environnement des États-Unis

ErL50 = effective loading on growth rate in algae test, to cause a 50% response

EbL50 = effective loading on growth with the control in algae test, to cause a 50% response

DNEL = Derived No Effect Level = Dose dérivée sans effet

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effet

dw = dry weight = poids sec

fw = fresh water = eau douce

mw = marine water = eau de mer

or = occasional release = relargage occasionnel

### Légende Rubrique 8

OEL = Occupational Exposure Limit = valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

TWA = Time Weighted Average = Valeur limite Moyenne d'Exposition (VME)

STEL = Short Term Exposure Limit = Valeur Limite Court Terme (VLCT)

PEL = permissible exposure limit = valeur limite d'exposition admissible

REL= Recommended exposure limit = valeur limite d'exposition recommandée

TLV = Threshold Limit Values = Valeur limite

+ Produit sensibilisant \*

Désignation du Danger C: Cancérogène

Désignation de la peau



Date de révision: 2020-07-24 Version 2.1

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2020-07-24

**Révision** \*\*\* Indique la rubrique remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité